

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA

P. O. Box 3243

Telephone +2511517700

Fax: +251115517844

Website: www.africa-union.org

SC7702

CONSEIL EXECUTIF

Vingt et unième session ordinaire

9 – 13 juillet 2012

Addis-Abeba (Ethiopie)

EX.CL/734 (XXI) Rev.1

Original: Anglais

**RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA COMMISSION SUR LA SITUATION
HUMANITAIRE EN AFRIQUE**

RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA COMMISSION SUR LA SITUATION HUMANITAIRE EN AFRIQUE

I. INTRODUCTION

1. Le présent rapport est une réactualisation du rapport qui avait été présenté à la vingtième session ordinaire du Conseil exécutif, tenue à Addis-Abeba (Éthiopie). Il décrit un continent qui continue d'être confronté au problème du déplacement forcé dû principalement aux conflits et aux catastrophes naturelles ou provoquées par l'homme. Il présente en outre des informations sur la mise en œuvre des programmes et activités de la Commission de l'Union africaine et du Sous-comité du COREP liés aux réfugiés, aux rapatriés et aux personnes déplacées en Afrique et de ses partenaires pour la recherche de solutions durables aux problèmes provoqués par le déplacement forcé en Afrique. Le rapport présente, en conclusion les difficultés rencontrées dans la recherche de solution au problème des populations déracinées et la voie à suivre.

2. Les informations contenues dans le rapport ont été pour l'essentiel fournies par certains États membres et certains partenaires de l'Union africaine.

II. RÉSUMÉ DE LA SITUATION HUMANITAIRE ACTUELLE EN AFRIQUE

3. Les conflits dans certaines régions de l'Afrique continuent de provoquer des déplacements massifs de population, sur le continent ont entraîné des souffrances considérables pour des populations innocentes, en particulier les femmes et les enfants, et d'autres groupes vulnérables. En outre, les inondations et les sécheresses récurrentes, et dans une certaine mesure la famine, dans certains États membres, compliquent davantage le phénomène des déplacements humanitaires, comme le montre la situation dans la région du Sahel où plus de 16 millions de personnes sont directement affectées par une crise alimentaire et nutritionnelle qui ne cesse de s'aggraver. Ce rapport met un accent particulier sur la crise dans les pays de la région du Sahel qui se trouve en grande partie en Afrique de l'Ouest, mais qui s'étend aux régions de l'Afrique du Nord et centrale.

4. La complexité de ces situations a contribué à l'accroissement du nombre des déplacements forcés. Selon les estimations des organisations humanitaires, il y a environ 3 millions de réfugiés et plus de 16 millions de personnes déplacées. Même si des situations humanitaires préoccupantes subsistent dans certaines régions du continent, on espère que le nombre de personnes en situation de déplacement forcé diminuera puisque les États membres se sont engagés à exécuter le Plan d'Action pour la mise en œuvre des Conclusions du Sommet spécial des chefs d'État et de gouvernement de l'UA sur les réfugiés, les rapatriés et les personnes déplacées en Afrique, tenu à Kampala en 2009. Cet engagement s'est davantage manifesté par les conclusions des réunions consultatives régionales concernant la promotion de la signature et de la ratification de la Convention de l'UA sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique.

5. Le rapport met en relief les efforts fournis par la Commission et les parties prenantes à divers niveaux pour permettre aux États membres touchés par les catastrophes, de renforcer leur capacité d'adoption pour atténuer les effets de ces catastrophes et de se préparer par l'amélioration de l'atténuation des effets et de la préparation aux chocs, tout en intégrant les actions humanitaires et de développement pour faire face simultanément aux aspects chroniques d'une telle crise.

6. Pendant ce temps, la Commission continuera de solliciter l'appui des États membres pour l'élimination des causes profondes de la situation et la recherche d'une solution durable au problème. Des remerciements ont été exprimés aux pays d'asiles qui continuent d'accueillir des milliers de personnes déplacées qui se trouvent sur leur territoire.

III. ANALYSE DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION DANS LES RÉGIONS

RÉGION DE L'AFRIQUE DU NORD

7. La situation humanitaire dans la région de l'Afrique du Nord s'est améliorée depuis le dernier rapport, avec le retour de milliers de réfugiés libyens et de personnes déplacées dans leurs communautés.

8. **L'Algérie** continue d'abriter 165.000 réfugiés sahraouis qui vivent dans des camps de réfugiés à Tindouf depuis plus de 35 ans. Entre temps le HCR a repris les visites aux familles dans les camps et au Sahara occidental. Ces visites font partie d'un programme visant à instaurer la confiance qui a été lancé en 2004 entre le HCR et les gouvernements du Maroc, de l'Algérie, de la Mauritanie et le Front Polisario. En outre, le pays a accueilli environ 30.000 réfugiés maliens depuis janvier 2012, selon les sources du gouvernement.

9. **La Mauritanie** est l'un des pays de la région sahélienne, qui sont menacés par l'insécurité alimentaire avec environ 700.000 personnes touchées. Par ailleurs, en février 2012, la Mauritanie avait accueilli plus de 55.000 réfugiés maliens. Selon le responsable du gouvernement qui a informé la réunion consultative en avril 2012 à Tunis (Tunisie), en raison de l'afflux constant de nouveaux arrivants, un camp de réfugiés a été ouvert à Mbera, à environ 50 km de la frontière avec le Mali. Par ailleurs, d'autres réfugiés non comptabilisés sont arrivés dans le pays et sont allés vivre avec des membres de leur famille ou des amis. Le nombre de nouveaux arrivants est passé de 200 à 500 personnes par jour en mars à 1000 personnes en avril 2012.

10. Des milliers de Libyens qui étaient en **Tunisie** en 2011 ont regagné leur pays pendant que d'autres réfugiés en provenance surtout de Somalie et d'Érythrée attendaient d'être réinstallés. Entre janvier et février 2012, la Tunisie a connu un hiver froid avec des précipitations et des chutes de neige sans précédent depuis 20 ans, ce qui a fait déborder le fleuve Majerda et a provoqué des inondations, avec des villages isolés et des routes coupées.

RÉGION DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

11. La période considérée a également été marquée par la détérioration de la situation humanitaire et par une situation d'urgence complexe dans la région du Sahel. En février 2012, environ 10 millions de personnes étaient affectées, mais le nombre a considérablement augmenté dépassant 16 millions de personnes en avril 2012. Cette aggravation de la situation est essentiellement due à une crise alimentaire et nutritionnelle provoquée par la sécheresse, et aggravée par le conflit au Mali, l'envolée des prix des denrées alimentaires et l'insécurité générale. Par ailleurs, la situation a été exacerbée par la perte des fonds qui étaient envoyés par des milliers de travailleurs migrants en Libye et en Côte d'Ivoire.

12. Au moment de l'établissement du présent rapport, la situation ne s'était toujours pas stabilisée et le nombre de personnes affectées augmentait de jour en jour. Les pays les plus affectés étaient : le Burkina Faso avec 1,7 million (10% de la population), le Tchad 3,6 millions (28% de la population), le Mali 3,5 millions (23% de la population), la Mauritanie 700.000 (22% de la population), le Niger 5,4 millions (près de 35% de la population), le Sénégal 739.000 (5,6% de la population), et la Gambie 713.500 (42% de la population), le nord du Nigeria et le nord du Cameroun

13. Certains de ces pays étaient surchargés, en particulier le Burkina Faso, la Mauritanie et le Niger recevaient déjà et régulièrement des milliers de réfugiés, notamment des Maliens dont le nombre dépassait les 160.000 en avril 2012. Ils ont fui dans des zones affectées par la sécheresse et où les prévisions alimentaires sont parmi les plus mauvaises dans les pays d'accueil. Étant donné que certains réfugiés étaient des éleveurs nomades, ils se sont déplacés avec leurs bétails qui avaient besoin d'eau et de nourriture, partageant ainsi avec les réfugiés les maigres ressources disponibles et alourdissant le fardeau des communautés d'accueil.

14. Le **Burkina Faso** est l'un des pays les plus touchés de la région du Sahel avec près de 2 millions de réfugiés. Le problème s'est aggravé par l'afflux de milliers de Maliens puisque le gouvernement a continué à recevoir quotidiennement entre 500 et 600 réfugiés maliens. À la mi-avril 2012, les réfugiés maliens étaient au nombre de 46 354. Les réfugiés sont arrivés dans le pays au moment où les communautés d'accueil n'avaient presque rien en particulier en termes de nourriture, pour s'approvisionner ainsi sur les ressources alimentaires, en eau et en assainissement déjà très limitées, et utiliser les autres services sociaux de base qui sont déjà insuffisants.

15. Depuis janvier 2012, le **Mali** a été pris dans une situation sécuritaire grave qui a commencé avec les nouvelles activités du Mouvement national de libération de l'Azawad (MNLA) qui a été formé en 2011 et qui s'est attaqué aux villes dans la partie nord du pays en demandant l'autonomie de la tribu dans la région de l'Azawad dans le Nord. Plusieurs villes situées à la frontière avec le Niger, la Mauritanie et l'Algérie ont été également touchées par les combats. En mars 2012, un coup d'État a eu lieu ce qui a davantage compliqué la situation sécuritaire déjà explosive.

16. Les situations politique et sécuritaire demeurant instables, des milliers de Maliens ont cherché refuge principalement au Burkina Faso, en Mauritanie et au Niger où ils étaient près de 160.000 en avril 2012. Dans le même temps, 270.000 personnes ont été déplacées à cause du conflit dans le nord du pays depuis janvier 2012. Le problème se complique davantage en raison de la limitation de l'accès qui empêche les organisations humanitaires de recueillir les informations, évaluer les besoins et, en conséquence, faire face à la situation. Des allégations de violations des droits de l'homme ont été formulées, concernant notamment des viols de femmes signalés dans la région du Nord. 3,5 millions de Maliens risquent d'être confrontés à une grave crise alimentaire et nutritionnelle et environ 725 000 d'entre eux se trouvent au nord du Mali.

17. En ce qui concerne **le Niger**, ce pays est confronté au problème de la prise en charge de plus de 5 millions de personnes souffrant de crise alimentaire et nutritionnelle. Le problème est malheureusement aggravé par l'afflux de réfugiés maliens qui s'installent dans les zones vulnérables. Il y a près de 30.000 réfugiés dans le pays, dont environ 27 000 en provenance du Mali. Le gouvernement travaille en étroite collaboration avec le HCR pour créer de nouveaux camps de réfugiés. En outre, le pays est confronté au problème de ses milliers de citoyens rentrés de Libye en 2011.

RÉGION DE L'AFRIQUE CENTRALE

18. La région de l'Afrique Centrale fait face à des conflits qui perdurent depuis plusieurs années. À cela s'ajoutent les activités de l'Armée de Résistance du Seigneur (LRA), un groupe terroriste qui a contribué aux souffrances des populations, avec des milliers de personnes déplacées dans la région, en particulier en République Centrafricaine et en République Démocratique du Congo (RDC). Toutefois, en raison des initiatives mises en place et qui s'avèrent efficaces contre l'Armée de résistance du Seigneur, tout espoir n'est pas perdu. Ces initiatives comprennent le déploiement par les États-Unis d'une petite force pour conseiller les militaires des pays affectés par la LRA, la nomination d'un Envoyé spécial de l'UA pour les questions relatives à la LRA dans le cadre de l'Initiative régionale de coopération contre la LRA et de l'accord de principe de la collaboration transfrontière qui permet aux forces de quatre pays (RDC, République centrafricaine, Soudan du Sud et Ouganda) de traverser les frontières pour poursuivre l'Armée de résistance du Seigneur.

19. Les populations de **la République centrafricaine** continuent de subir les attaques de la LRA malgré les efforts fournis par le pays pour lutter contre la LRA. Pour survivre, la LRA s'approprie les denrées alimentaires et les vêtements et recourt à l'enlèvement de personnes qu'elle utilise comme porteurs. Environ 60 000 personnes vivaient dans les principales villes de la région affectée. En mars 2012, le pays a en outre accueilli 5 361 réfugiés en provenance de la RDC.

20. **Le Tchad** est considéré comme le pays le plus affecté de la région du Sahel en termes de sécurité alimentaire et de nutrition. Le déficit céréalier, par exemple, serait de 50% et les prix des denrées alimentaires ont augmenté de 50 à 60%. Cette situation a

été lourde de conséquences pour le développement à long terme. Le pays abrite des réfugiés du Soudan (274.640) et de la RCA (67.863) ; les personnes déplacées sont d'environ 125.000 et les migrants revenus de Libye 83.244.

21. La crise humanitaire en **République démocratique du Congo** demeure une des urgences les plus complexes et les plus longues du monde. Le pays continue de faire face à l'insécurité, aux maladies, aux catastrophes naturelles et à l'inaccessibilité des routes. En outre, le pays souffre des atrocités de la LRA qui ont contribué pour beaucoup à des déplacements. La LRA est responsable du déplacement de 400 000 personnes sur les 2 millions de déplacés que compte le pays. Plus inquiétante encore, la reprise de l'offensive pour appréhender un ancien général rebelle provoque actuellement de nouveaux déplacements dans l'Est du pays.

22. Les autorités gouvernementales en **République du Congo** ont déclaré la présence de 126 000 réfugiés en provenance de la RDC dont 6000 qui sont dans le pays depuis longtemps. Les réfugiés rwandais et angolais sont au nombre de 8000 et 813 respectivement. Les chercheurs d'asile sont 5893. Parallèlement, le pays est frappé par des catastrophes naturelles et anthropiques, qui sont à l'origine du déplacement de 15 000 personnes.

RÉGION DE L'AFRIQUE DE L'EST

23. La région d'Afrique de l'Est continue de subir les conséquences de la sécheresse et de la famine de 2011, combinées avec le conflit en Somalie ; plus de 16 millions de personnes sont affectées. Face à cette situation, la Commission, en coopération avec ses partenaires, a tenu plusieurs réunions pour évaluer les progrès accomplis depuis la Conférence d'annonces de contributions d'août 2011 à Addis-Abeba. Toutefois, il demeure très important de renforcer la capacité d'adaptation pour éviter que ne se répète la catastrophe des années précédentes.

24. Le Soudan et le Soudan du Sud sont entraînés dans des combats dans les régions d'Abeyi, du Sud Kordofan et du Nil Bleu. Ces combats ont été à l'origine des milliers de réfugiés et de personnes déplacées dans la région. En mars 2012, les gouvernements des deux pays ont adopté un accord-cadre sur le statut de leurs ressortissants, ce qui contribuera grandement à régulariser le statut de nationalité. Dans le même temps, les dirigeants de la région s'efforcent de restaurer la paix et la stabilité dans l'ensemble de la région, avec la coopération de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD).

25. Au cours de la période considérée, **les Comores** ont également été fortement touchées par des catastrophes. Le Gouvernement a informé la Commission que depuis le 20 avril 2012, les îles du pays ont été frappées par des pluies torrentielles qui ont provoqué de fortes inondations ainsi que des glissements de terrain et des éboulements. Les autorités ont donné le chiffre de près de 46 139 personnes touchées principalement à Anjouan, aux Grandes Comores et à Mohéli. Toutefois, le nombre est passé à 57 232 au début de mai 2012 selon les agences humanitaires, comme suit :

25 000 à Anjouan ; 17 232 aux Grandes Comores et 15.000 à Mohéli. Près de 14 000 personnes sur ces 25 000 ont été déplacées et vivent avec des parents ou des membres de leur communauté. Les services d'approvisionnement en eau, d'électricité et de télécommunication ont été coupés tandis que les marchés et les activités commerciales ont été gravement affectés. Les villages sont devenus inaccessibles en raison de la coupure des routes et des autres infrastructures de communication.

26. En raison des combats dans le sud Kordofan et le Nil Bleu, près de 6000 nouveaux réfugiés ont fui en **Éthiopie** en mars 2012, portant ainsi le nombre total de réfugiés dans le pays à 309 395. La plupart d'entre eux sont des Somaliens, de 192 833, suivis des Érythréens, de 57 809, et des Soudanais, au nombre de 55 014. Différentes nationalités totalisent un nombre de 3 739 réfugiés. Les réfugiés résident dans 16 camps dont certains sont nouveaux et deux centres de transit.

27. Dans le dernier rapport, le **Kenya** était éprouvé au maximum par le problème du déplacement forcé, étant parmi les pays de la Corne de l'Afrique les plus touchés par la sécheresse. Le nombre avait baissé, mais la solution durable au problème passe nécessairement par la mise en œuvre du cadre du CAADP. Par ailleurs, le pays abrite encore plus de 400.000 réfugiés, en majorité des Somaliens.

28. Au cours de la période considérée, le conflit en **Somalie** n'a cessé d'être un défi majeur, car la situation reste explosive en dépit de quelques développements positifs au sein du Gouvernement fédéral de transition (TFG) et de la mission de l'UA en Somalie (AMISOM), y compris le retour de plusieurs agences humanitaires, même si l'accessibilité est encore un problème, surtout dans les régions du Bas-Juba, du Sud et du centre de la Somalie. Les combats entre les forces du TFG)/AMISOM et d'Al Shabaab, d'une part, et les tensions entre les forces d'Al Shabaab et celles du GFT /forces kenyanes, d'autre part, ont provoqué de nouveaux déplacements, qui ont amené certaines personnes déplacées à vivre dans des endroits inappropriés où ils n'ont pas accès aux services de base. À titre d'exemple, l'attaque perpétrée contre le Théâtre National à Mogadiscio et l'explosion qui a eu lieu sur la place du marché de légumes à Baidoa en avril 2012 ont causé des blessures graves et des décès. Le déplacement forcé affecte la production agricole essentielle comme moyen de subsistance des populations compte tenu du fait qu'elles traversaient déjà une période difficile de lutte contre la sécheresse et la famine qui, depuis un an, avaient touché plus de 4 millions de personnes. Le faible taux de scolarisation était également un problème majeur. Plus d'un million de personnes sont toujours déplacées, dont 200.000 à Mogadiscio.

29. En ce qui concerne **le Soudan**, le gouvernement a informé la Commission que la population totale de réfugiés dans le pays est de 142,624 personnes venant principalement des pays voisins à savoir la RDC, l'Éthiopie, l'Érythrée, l'Ouganda, le Tchad et la République centrafricaine.

30. Au moment de l'établissement du présent rapport, les agences humanitaires ont signalé des mouvements de masse continus à Abyei, dans le sud du Kordofan et le Nil Bleu provoqués par des combats surtout en mars 2012. Depuis juin 2011, plus de

300.000 personnes environ ont été déplacées ou affectées dans le Sud-Kordofan et 50.000 autres dans le Nil Bleu ; la région d'Abyei a reçu plus de 100.000 déplacés, dont 5.000 rapatriés du Sud-Soudan. Le problème à Abyei est aggravé par la présence de mine antipersonnel et des pièces d'artillerie non explosées qui entravent par ailleurs l'acheminement de l'aide humanitaire.

31. D'autre part, plus de 140 000 personnes déplacées dans la région du Darfour ont regagné leurs villages, et 34 000 réfugiés qui étaient au Tchad sont retournés dans leur pays. Pour la première fois depuis 2003 lorsque le conflit a éclaté dans la région du Darfour, le nombre des rapatriés serait supérieur à celui des nouveaux déplacés. Toutefois, la population des déplacés dans les camps serait encore d'environ 1,9 million de personnes. La situation de près de 500.000 personnes déplacées du Soudan du Sud qui se trouvent toujours au Soudan et qui n'ont pas eu la possibilité d'établir leur nationalité est préoccupante et met en relief l'importance de la mise en œuvre de l'accord-cadre sur le statut des nationaux tant du Soudan que du Soudan du Sud.

32. Après **l'indépendance du Soudan du Sud** en juillet 2011 des affrontements ont éclaté entre les gouvernements du Soudan et du Soudan du Sud dans les régions troubles d'Abyei, du Sud Kordofan et du Nil Bleu. Depuis lors, des milliers de personnes ont fui en Éthiopie et d'autres se sont réfugiées dans les États fédérés et du Haut-Nil où le HCR a créé quatre camps. En février 2012, il a été signalé que les deux camps de Doro et de Jamam dans l'État du Haut-Nil avaient atteint leurs pleines capacités avec plus de 30 000 réfugiés dans chacun d'eux et que de nouveaux camps étaient une nécessité urgente pour accueillir le nombre sans cesse croissant de nouveaux arrivants. La population de réfugiés du Sud Kordofan et de la région du Nil Bleu est d'environ 150.000, dont plus de 100.000 originaires d'Abyei. Alors qu'il faisait face à d'importants nombres de réfugiés, le pays recevait également des rapatriés des pays voisins, en particulier du Soudan. 372.000 personnes sont retournées du Soudan depuis octobre 2010.

33. En raison des campagnes d'information contre la LRA depuis 2006, le retour des personnes déplacées dans leurs communautés dans le nord de l'Ouganda a eu des effets positifs. Les initiatives mises en place contre la LRA ont également contribué à réduire ses activités. En janvier 2012, le HCR a annoncé la fin de son assistance au reste des personnes déplacées du fait que la plupart d'entre elles ont rejoint leurs villages. Dans le même temps, le pays a continué d'abriter plus de 100.000 réfugiés de la RDC, du Rwanda et du Soudan.

RÉGION DE L'AFRIQUE AUSTRALE

34. La **Région de l'Afrique australe**, bien qu'abritant des réfugiés principalement de la RDC, du Rwanda, du Burundi et de la Somalie, est confrontée aux divers mouvements migratoires venant d'autres pays africains, mais aussi de la région elle-même, à destination surtout de l'Afrique du Sud. Parallèlement des catastrophes naturelles et anthropiques ont également frappé la région pendant quelques années.

35. À **Madagascar** près de 170.000 personnes ont été touchées par le cyclone tropical Giovanna, dans les régions orientales, avec des inondations à grande échelle dans les régions du sud-est et 9.600 personnes ont été déplacées par Irina. Environ 135 000 personnes ont été considérées en insécurité alimentaire à cause des inondations et des cyclones qui ont également affecté les rizières et d'autres cultures.

36. En ce qui concerne **le Malawi**, près de 100.000 personnes ont été affectées par les tempêtes et les inondations auxquelles le gouvernement a réagi immédiatement afin d'éviter de nouvelles calamités. Plusieurs milliers de personnes ont regagné leurs domiciles à l'exception de 4328 qui sont logées dans des abris.

37. Le **Mozambique** a connu des inondations qui ont touché près de 108 048 personnes. Selon les estimations plus de 428.000 maisons et des milliers de salles de classe ainsi que certains centres de santé ont été détruits, et environ 140 538 hectares de cultures ont été touchés. Le gouvernement s'efforçait de mettre en œuvre des mesures de réhabilitation. En outre, le pays abrite près de 7.000 réfugiés au camp de réfugiés de Maratane dans la région de Nampula, qui sont dans le pays depuis 2011.

38. Dans le cas de la **Namibie**, la partie nord du pays a été touchée par des inondations qui ont persisté pendant la période considérée et qui ont affecté la population, provoquant le déplacement forcé de certaines personnes. En ce qui concerne les réfugiés, le gouvernement a indiqué qu'à la fin de 2011, il y avait 7098 réfugiés et 694 demandeurs d'asile originaires en grande partie de la RDC, de l'Angola, du Burundi et de la Somalie. Dans la même année, 28 réfugiés au Botswana ont regagné leur pays et sont en train de bénéficier des mesures de réinsertion dans leurs communautés.

IV. MISE EN ŒUVRE

39. Conformément aux recommandations, résolutions et décisions, en particulier la dernière décision du Conseil exécutif, EX/CL/Dec. 686(XX), et conformément aux programmes de travail, la Commission, de concert avec le Sous-comité du COREP sur les réfugiés, a pris des mesures concrètes avec ses partenaires pour mettre en œuvre les activités et les programmes suivants :

Visites dans les États membres et réunions du Sous-comité sur les réfugiés

40. Entre février et mars 2012, le Bureau du Sous-comité du COREP sur les réfugiés, les rapatriés et les personnes déplacées s'est réuni deux fois pour examiner le Programme de travail du Sous-comité ainsi que la situation humanitaire catastrophique dans la région du Sahel et la meilleure solution à y apporter. En outre, la réunion plénière du Sous-comité s'est tenue en juin 2012.

41. Des missions d'évaluation sur le terrain ont été entreprises avec le Sous-comité du COREP sur les réfugiés et en consultation, avec les États membres concernés, et en étroite collaboration avec les partenaires de l'UA. Elles se sont rendues au Soudan

du Sud et des dispositions sont prises pour une visite en Mauritanie et au Niger. Les détails concernant ces missions seront consignés dans le rapport du Sous-comité du COREP sur les réfugiés qui sera également examiné.

Réactions aux catastrophes

42. Comme suivi des engagements pris lors de la Conférence d'annonces de contributions sur la sécheresse et la famine dans la Corne de l'Afrique en août 2011 à Addis-Abeba, la Commission en collaboration avec les partenaires et par le biais du Comité technique consultatif a tenu plusieurs réunions pour convenir de la manière dont sera réparti le montant de 8.584,80 dollars É.-U. collectés auprès des États membres et des différents groupes en mai 2012. L'engagement de la BAD d'un montant de 300.000 millions de dollars n'y est pas inclus.

43. L'Union africaine a tenu des réunions préparatoires entre février et juin 2012 sur la grave situation humanitaire d'urgence dans la région du Sahel nécessitant une action concrète. Les réunions préparatoires ont abouti à la convocation de réunions de haut niveau. Pour témoigner de sa solidarité aux pays du Sahel les plus touchés par la situation, l'Union africaine a contribué 450.000 dollars É.-U.. L'Union africaine a également accordé 50.000 dollars É.-U. aux victimes de l'explosion du dépôt de munitions en République du Congo.

Coopération avec les partenaires

44. Dans le cadre de la coopération technique et financière en matière d'aide humanitaire, les partenaires ont contribué pour certaines des activités et formations de la Commission. Ces programmes et activités comprennent plusieurs consultations et réunions tenues en février 2012 pour examiner le Plan de travail conjoint UA/Partenaires pour 2012. Les réunions du Groupe de travail du Comité de coordination sur les réfugiés, les rapatriés et les personnes déplacées (CCAR) se sont tenues régulièrement pour mettre en œuvre les activités prévues pour 2012.

45. La CEA en collaboration avec la Commission a organisé un atelier de formation pour les organisations de la société civile (OSC) sur les situations post-conflit en Afrique, en avril 2012 à Abidjan (Côte d'Ivoire). L'objectif de l'atelier était de permettre aux OSC d'acquérir une compréhension élémentaire des conflits et la capacité d'identifier, analyser, définir et d'examiner les conflits à différents niveaux en utilisant le guide préparé par la CEA ; qui orientera également les OSC dans leur travail avec les organisations communautaires dans le cadre des initiatives post-conflit, notamment par le biais de programmes de développement et de reconstruction lancés par la communauté et tenant compte de l'égalité entre les hommes et les femmes, des différences et de la diversité sociales.

46. Un atelier de formation a été organisé à Mombasa (Kenya) en avril 2012 par la Fédération internationale du Croissant-Rouge (FICR) et le Bureau des Nations unies pour la coordination des activités humanitaires (UNOCHA) sur le Droit international des

interventions en cas de catastrophe (IDRL) dans la Corne de l'Afrique. Tous les pays de la Corne de l'Afrique y ont participé, dont Burundi, la Tanzanie, l'IGAD et l'Union africaine. L'atelier a examiné les politiques nationales dans le but de les harmoniser afin de permettre l'acheminement de l'assistance humanitaire en cas de sécheresse et d'autres catastrophes naturelles dans la région. La réunion a également examiné les cadres juridiques et structurels, ainsi que la manière dont ils ont facilité ou entravé l'action humanitaire dans les pays touchés. La réunion a conclu que dans le cadre de leur préparation, les pays devaient mettre en place des directives juridiques claires.

47. La Commission a participé au programme de formation des Nations Unies sur la coordination et l'évaluation des catastrophes (UNDACT) entre avril et mai 2012. La formation était axée sur la préparation et la coordination de l'aide en cas de catastrophes. Il a été indiqué que l'Afrique est parmi les continents les plus frappés par les catastrophes, mais a le moindre niveau de préparation d'où la nécessité de collaborer avec les Communautés économiques régionales en vue de la formation d'une équipe prête à être déployée à tout moment. En outre, étant donné l'importance de l'assistance offerte par la communauté internationale en cas de catastrophe, il a été indiqué que l'Union africaine pourrait jouer un rôle majeur en aidant les pays touchés à coordonner cette assistance.

48. La Commission a participé à la réunion régionale de protection pour la Corne de l'Afrique tenue en mai 2012 à Nairobi (Kenya) sous l'égide du HCR. Les objectifs de la réunion étaient d'améliorer la coordination entre les bureaux nationaux du HCR, améliorer la compréhension des questions de protection d'envergure régionale et recommander des approches de solutions. Les participants de l'UA et de la CEA ont souligné la nécessité de résoudre le problème du déplacement forcé par le biais des instruments juridiques existants.

Commémoration de la Journée africaine/mondiale du réfugié le 20 juin

49. Comme de coutume, la Commission a prévu diverses activités avec le Sous-comité du COREP sur les réfugiés, les partenaires de l'UA et d'autres institutions concernées pour la commémoration de la Journée africaine/mondiale du réfugié observée le 20 juin de chaque année. Les activités ont été menées en fonction du thème de cette année. Il s'agissait des visites des zones de rapatriement et de peuplement dans le Soudan du Sud et de la remise d'un don symbolique de 20.000 dollars É.-U., une table ronde, une exposition organisée par les réfugiés, et des déclarations du Président du Sous-comité du COREP sur les réfugiés, de la Commission, du HCR et des autres partenaires.

Mise en œuvre du Plan d'action du Sommet spécial de Kampala 2009 sur les réfugiés, les rapatriés et les personnes déplacées en Afrique

50. Les réunions suivantes se sont tenues avec les Communautés économiques régionales (CER), les partenaires, la société civile et la diaspora ainsi que d'autres organisations concernées.

51. La réunion consultative entre l'UA et les CER tenue à Yaoundé (Cameroun) en février 2012. La réunion a examiné et harmonisé les contributions des différentes CER dans le but de créer une convergence dans les politiques de gestion des catastrophes conformément aux normes internationales. La réunion a donc formulé une politique commune de gestion des catastrophes qui fera partie du cadre de politique humanitaire de l'UA.

52. La réunion consultative de la région d'Afrique du Nord, s'est tenue à Tunis (Tunisie) en avril 2012. Cette réunion a souligné l'importance des recommandations, de la Déclaration et de la Convention sur les personnes déplacées issue du Sommet spécial de l'UA à Kampala. Il a été noté toutefois que l'accent portait plus sur la Convention du fait que contrairement aux deux autres documents, elle nécessitait un long processus de signature et de ratification avant son entrée en vigueur et son intégration pour être mise en œuvre. La réunion a par conséquent reconnu la nécessité de déployer tous les efforts possibles en collaboration avec les processus législatifs nationaux par le biais des parlements pour assurer la signature et la ratification rapides de la Convention de l'UA sur les personnes déplacées. Il a été déclaré que la région pourrait faire entrer en vigueur la Convention en 2012.

53. La Commission en collaboration avec le HCR et la Banque mondiale a organisé la réunion des experts juristes sur le Projet de Loi type à Mombasa (Kenya) en juin 2012. La réunion a examiné le document sur l'intégration et la mise en œuvre de la Convention sur les personnes déplacées et a en outre sensibilisé les États membres au statut des personnes déplacées sur le continent et aux dispositions et implications de la Convention, de la Déclaration et des recommandations de Kampala.

V. DÉFIS ET VOIE À SUIVRE

54. Certes, il y a des indices d'une amélioration de la situation, mais il existe encore de nombreux défis et difficultés à surmonter dans le domaine du déplacement forcé. Les millions de réfugiés, de rapatriés et de déplacés africains, y compris les victimes des catastrophes sont souvent abandonnés pour leur survie, à la merci de la communauté internationale. Malheureusement, depuis le début des années 1990, la lassitude des donateurs continue d'affecter les programmes et les activités humanitaires, sans compter les récentes crises financières mondiales.

55. Par ailleurs, même si dans de nombreux cas, la communauté internationale se concentre sur les réfugiés, la question des personnes déplacées est une question épineuse, raison pour laquelle les États membres doivent signer et ratifier la Convention sur les personnes déplacées pour qu'elle entre en vigueur en 2012. Les efforts visant à renforcer les capacités des États à réduire la souffrance des personnes déplacées sur le continent et à les protéger commenceront véritablement pendant que la communauté internationale continuera de soutenir les États membres en apportant l'aide si nécessaire dans ce domaine. Il convient d'indiquer qu'à partir d'avril 2012, les pays ayant signé la Convention étaient au nombre de 35 et que 11 pays l'avaient ratifiée et

avaient déposé les instruments auprès de la Commission. La Commission continuera à promouvoir la Convention afin qu'elle entre en vigueur en 2012.

56. Pendant ce temps, toutes les parties prenantes sont instamment exhortées à mettre en œuvre le Plan d'action issu du Sommet spécial de Kampala 2009 sur les réfugiés, les rapatriés et les personnes déplacées en Afrique. Il convient d'indiquer que le Plan d'action n'est pas une fin en soi, mais plutôt le début d'une stratégie à long terme pour lutter contre le phénomène du déplacement forcé en Afrique d'une manière plus soutenue, ce qui, en d'autres termes, est un engagement à agir.

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Council of Ministers & Executive Council Collection

2012

Report of the commission on the humanitarian situation in Africa

African Union

African Union

<http://archives.au.int/handle/123456789/4233>

Downloaded from African Union Common Repository